



Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 03/03/2020
ID : 063-200071199-20200224-CCPL_2020_48-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	33 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 14 février 2020

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-48 : PROJET MEDIATHEQUE DE RANDAN – VALIDATION DU PRESTATAIRE POUR L'ETUDE DE PREPROGRAMMATION

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Lors de la réunion du conseil communautaire du 17 décembre 2019, le cahier des charges du futur projet de la médiathèque de Randan a été présenté afin d'organiser la consultation pour la conduite d'une étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité sera conduite sur le site de l'ancienne école Saint-Louis.

Une consultation a été lancée pour le choix d'un prestataire pour la conduite d'une étude de préprogrammation pour l'aménagement d'un espace culturel (médiathèque) à Randan. Le marché a été défini en plusieurs phases (tranches) : une tranche ferme permettra de définir les besoins, d'élaborer le préprogramme et étudier la faisabilité technique et financière du projet ; une tranche optionnelle prévoit l'élaboration du programme technique détaillé.

Suite à l'analyse de 4 offres, il est proposé par la Commission des marchés à procédure adaptée, lors de sa réunion du 19/02/2020, le classement suivant :

Critères d'attribution	Notation	Bogacz Philippe	OPHIS	CRX AMO	SCOP Cabestan - Archiprogramme
Valeur technique	40%	19	40	40	29
Prix	60%	15 440,00 €	29 340,00 €	13 440,00 €	18 862,50 €
		52	27	60	43
Note globale	100%	71	67	100	72
CLASSEMENT		3	4	1	2

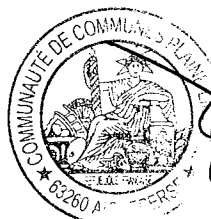
Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- de valider le classement proposé et de retenir la Sarl CRX AMO – 14, avenue George Gershwin – 63204 Riom cedex pour réaliser l'étude de préprogrammation pour le futur projet de la médiathèque sur le site de l'ancienne école Saint-Louis à Randan pour un montant total de la prestation de 13 440 € HT, soit 16 128 € TTC qui se décompose de la manière suivante : 8 960 € HT pour la réalisation de la tranche ferme et 4 480 € HT pour la tranche optionnelle.
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches préalables et à signer le marché,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2020.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 03/03/2020
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

